

Mercredi 1^{er} mars 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le mercredi 1^{er} mars 2023 à 20 h 00.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :
Francis Ouellet, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, François Gagné-Bérubé, Céline Langlais et Rémi Pelletier, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

Sont aussi présents Madame Louise St-Pierre, greffière ainsi que Monsieur Jean Langelier, directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que tous les membres du conseil sont présents et forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2023-03-75

LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de l'adopter en ajoutant cependant les items suivants : 25.1 « Mandat à Bouchard Service-conseil S.E.N.C. pour l'élaboration des plans et devis en vue du remplacement et de la réparation de trottoirs ainsi que de la construction de dalles de béton », 25.2 « Mandat à Bouchard Service-conseil S.E.N.C. pour l'élaboration des plans et devis pour le remplacement de vannes et de conduites d'aération aux étangs 1 et 2 », 25.3 « Mandat à Bouchard Service-conseil S.E.N.C. pour réaliser la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées », 25.4 « Mandat à Bouchard Service-conseil S.E.N.C. pour la réalisation d'une étude préliminaire pour la collecte des eaux usées d'une partie de la route 230 Ouest et des rues Alphonse et Maurice », 25.5 « Octroi d'une aide financière aux Serres de la Rive inc. dans le cadre de la Politique d'aide aux exploitants d'entreprises du secteur privé de la Ville de Saint-Pascal », 25.6 « Embauche de Madame Brigitte Deschênes à titre de préposée au service à la clientèle au bureau de la SAAQ » et 25.7 « Démission de Madame Marie-Ève Gingras à titre de préposée aux permis et à l'immatriculation ».

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-03-76

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 6 FÉVRIER 2023 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 13 FÉVRIER 2023 AINSI QUE DU COMPTE RENDU DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN VÉRIFICATION EXTERNE TENUE LE 21 FÉVRIER 2023.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi sur les cités et villes, reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil du 6 février 2023 et de la séance extraordinaire du conseil du 13 février 2023 ainsi que du compte rendu de l'ouverture des soumissions pour l'octroi d'un contrat de services professionnels en vérification externe tenue le 21 février 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de les ratifier et de les adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-03-77

DÉPÔT, ACCEPTATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES PAYABLES AU 22 FÉVRIER 2023.

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au 22 février 2023, pages 1 et 2, pour un montant de 241 824,42 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d'accepter et d'autoriser le paiement des comptes payables pour un montant de 241 824,42 \$.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-03-78

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS AU 22 FÉVRIER 2023.

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste sélective des déboursés au 22 février 2023, pages 1 à 5, relative au compte no 10444 pour un montant total de 367 101,57 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-03-79

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU RAPPORT MENSUEL INDIQUANT TOUTES DÉPENSES EFFECTUÉES EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES EN FÉVRIER 2023.

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 142-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT les articles 5.1 et suivants dudit règlement par lesquels le conseil délègue son pouvoir d'autorisation de dépenser à certaines conditions;

CONSIDÉRANT l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes qui oblige tout fonctionnaire autorisant une dépense à produire un rapport au conseil;

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des engagements indiquant toutes les dépenses effectuées en vertu d'une délégation de compétence en février 2023, pages 1 à 44, pour un montant de 150 174,26 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-03-80

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE TRANSFERTS À DIVERS POSTES BUDGÉTAIRES.

CONSIDÉRANT le dépôt par l'assistant-trésorier d'un budget révisé établissant le transfert de sommes d'argent à divers postes budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de ratifier et d'adopter la liste des transferts budgétaires énumérés au journal du budget révisé 2 en date du 22 février 2023.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-03-81

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 387-2022 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 87-2005 DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL AFIN D'AJOUTER L'USAGE « CHATTERIE » DANS LA CLASSE D'USAGES 94 « COMMERCE ET INDUSTRIE LIÉS À L'AGRICULTURE » ET D'AUTORISER CET USAGE DANS LA ZONE AD14.

CONSIDÉRANT que le Règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal est en vigueur depuis le 17 juin 2005;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil peut modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajouter l'usage « chatterie » à la classification des usages existant au règlement de zonage et de modifier la grille des usages dudit règlement afin de permettre cet usage dans la zone Ad14;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 décembre 2022 et qu'un projet de règlement a été adopté lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement numéro 387-2022, la greffière a fait mention de l'objet de celui-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal adopte le règlement numéro 387-2022 et décrète ce qui suit : **(voir le livre des règlements)**.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-03-82

DÉSIGNATION DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT À TITRE DE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 254-2014 RELATIF À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET SES AMENDEMENTS.

CONSIDÉRANT l'article 2.2 du Règlement numéro 254-2014 sur la gestion des matières résiduelles qui prévoit la désignation d'une personne par le conseil pour l'administration dudit règlement;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-02-79 de ce conseil désignant Madame Maryse Hénault-Tessier, directrice de l'urbanisme et des services techniques pour ce faire;

CONSIDÉRANT le départ de Madame Maryse Hénault-Tessier et la nécessité de désigner une nouvelle personne responsable de l'application du Règlement numéro 254-2014 relatif à la gestion des matières résiduelles et ses amendements;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de désigner Monsieur Cédric Lajoie, inspecteur en bâtiment et en environnement, comme personne responsable de l'application du Règlement numéro 254-2014 relatif à la gestion des matières résiduelles et du Règlement numéro 293-2016 modifiant le Règlement numéro 254-2014 relativement à la gestion des matières résiduelles.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-03-83

AUTORISATION DE PAIEMENT À BENEVA INC. D'UNE FACTURE POUR LE RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA VILLE.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-05-187 du conseil municipal autorisant la signature de l'Entente du regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risques 2018-2023;

CONSIDÉRANT l'échéance le 31 décembre 2022 du contrat d'assurances de dommages de la Ville;

CONSIDÉRANT la facture datée du 31 janvier 2023 de Beneva inc. relativement à la couverture d'assurances de la Ville à l'égard des dommages aux biens, des bris aux équipements et des délits;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d'autoriser le paiement à Beneva inc. d'un montant total de 63 544,82 \$ incluant la taxe pour les assurances générales de la Ville.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-03-84

RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES EN AQUEDUC, ÉGOUTS ET VOIRIE DANS LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL MARIE-ANNE-FOURNIER ET LIBÉRATION D'UNE PARTIE DE LA RETENUE DE GARANTIE.

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 377-2022 décrétant la réalisation de travaux d'infrastructures en aqueduc, égouts et voirie dans le nouveau développement résidentiel Marie-Anne-Fournier et autorisant un emprunt de 1 571 005 \$ pour en acquitter les coûts;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-08-320 de ce conseil octroyant le contrat pour la réalisation de travaux d'infrastructures en aqueduc, égouts et voirie dans le développement résidentiel Marie-Anne-Fournier à Les Entreprises JR Morin inc. au montant de 1 105 303,95 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-12-479 de ce conseil approuvant le paiement de la demande numéro 1 au montant de 984 727 \$ à Les Entreprises JR Morin inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 16 novembre 2022 de Monsieur Jimmy Garon, ingénieur chez Norda Stelo d'accepter provisoirement les travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 23 février 2023 de Monsieur Jean-Denis Hamel, ingénieur chez Norda Stelo de payer un montant de 54 707,06 \$ incluant les taxes à Les Entreprises JR Morin inc., lequel montant représente 50 % de la retenue de garantie détenue par la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement :

- d'accepter provisoirement les travaux d'infrastructures en aqueduc, égouts et voirie dans le développement résidentiel Marie-Anne-Fournier en date du 16 novembre 2022;
- d'autoriser le paiement à Les Entreprises JR Morin inc. d'un montant de 54 707,06 \$ incluant les taxes équivalent à 50 % de la retenue de garantie.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-03-85

RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE SITE AU 538, BOULEVARD HÉBERT ET LIBÉRATION DE LA RETENUE DE GARANTIE.

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 380-2022 décrétant des travaux de démolition d'un bâtiment ainsi que des travaux de réhabilitation de site au 538, boulevard Hébert et autorisant un emprunt de 543 401,79 \$ pour en acquitter les coûts;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-09-365 de ce conseil octroyant le contrat pour les travaux de réhabilitation du 538, boulevard Hébert à Tecosol inc. au montant total de 182 407,84 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-12-482 de ce conseil procédant à la réception provisoire des travaux en date du 30 novembre 2022 ainsi qu'au paiement de l'ensemble des travaux réalisés et à une partie de la retenue;

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 22 février 2023 de Madame Maryse Hénault-Tessier, directrice de l'urbanisme et de services techniques de procéder à la réception définitive des travaux et à la libération de la retenue puisque qu'aucune déficience n'a été observée par le Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup inc., ni par le représentant de la Ville à la fin des travaux et que l'ensemble des documents requis ont été obtenus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de procéder à la réception définitive des travaux de réhabilitation de site au 538, boulevard Hébert en date du 22 février 2023 et de procéder au paiement de la retenue de garantie au montant de 7 769,09 \$ incluant les taxes à Tecosol inc.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-03-86

MANDAT À CTI ISOLATION POUR LE DÉSAMANTAGE ET LE CALORIFUGEAGE DES TUYAUX DE LA SALLE DES ARCHIVES.

CONSIDÉRANT la nécessité de calorifuger la tuyauterie de la salle des archives située au sous-sol de l'hôtel de ville afin d'abaisser la température de la pièce et ainsi assurer une conservation adéquate des documents;

CONSIDÉRANT également la présence d'isolant contenant de l'amiante sur les tuyaux et la nécessité d'enlever ce matériau conformément aux normes applicables, et ce, préalablement au calorifugeage;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 7 février 2023 de CTI Isolation pour réaliser les travaux d'enlèvement de l'isolant existant contenant de l'amiante et de calorifugeage au montant de 13 711 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement :

- d'octroyer à CTI Isolation le contrat pour réaliser les travaux d'enlèvement de l'isolant existant contenant de l'amiante et de calorifugeage dans la salle des archives au montant de 13 711 \$ incluant les taxes, le tout conformément à l'offre de service datée du 7 février 2023;
- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même la subvention à recevoir dans le cadre du Programme d'aide financière PRABAM.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-03-87

OCTROI D'UN CONTRAT À RENÉ SAMSON INC. POUR L'INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE DU CIRCUIT ÉLECTRIQUE D'HYDRO-QUÉBEC SUR L'AVENUE MARTIN.

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 29 avril 2022 d'Hydro-Québec confirmant à la Ville l'acceptation du projet d'installation d'une borne double sur l'avenue Martin dans le cadre du Programme 4500 bornes de recharge du Circuit électrique d'Hydro-Québec et le versement d'une subvention maximale de 24 000 \$ pour ce faire;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-06-264 de ce conseil procédant à l'acquisition d'une borne de recharge double auprès de AddEnergie, le fournisseur de bornes désigné par Hydro-Québec, pour un montant de 17 592,32 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la réception de la borne en novembre 2022 et la nécessité de planifier son installation dès ce printemps;

CONSIDÉRANT l'offre de service de René Samson inc. datée du 10 février 2023 au montant de 13 791,25 \$ incluant les taxes pour l'installation d'une borne de recharge sur l'avenue Martin;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement :

- d'octroyer le contrat d'installation de la borne de recharge double du Circuit électrique sur l'avenue Martin à René Samson inc., au montant de 13 791,25 \$ incluant les taxes, le tout conformément à l'offre de service datée du 10 février 2023;
- de pourvoir au paiement du montant du projet (acquisition et installation de la borne) excédant le montant total de la subvention, soit 4 657,38 \$, à même un emprunt au fonds de roulement de la Ville, lequel emprunt sera remboursable sur une période de deux ans.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-03-88

ACHAT DU PRODUIT ENV 24P10 POUR LE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE AUPRÈS DE ENVIRONOR CANADA INC.

CONSIDÉRANT la présence de fer de corrosion dans le réseau d'aqueduc de la Ville;

CONSIDÉRANT l'utilisation depuis deux ans d'un inhibiteur de corrosion, soit le produit ENV 24P10;

CONSIDÉRANT les rapports produits par Environor inc. qui démontrent une diminution considérable des taux de fer dans le réseau;

CONSIDÉRANT que les plaintes des citoyens concernant la coloration de l'eau ont cessé;

CONSIDÉRANT la proposition datée du 9 février 2023 de la firme Environor inc. pour la fourniture de cinq barils de ENV 24P10 au montant total de 15 816,54 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de procéder à l'achat de cinq barils du produit ENV 24P10 auprès d'Environor inc. pour un montant total de 15 816,54 \$ incluant les taxes, le tout conformément à la proposition datée du 9 février 2023.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

REPLACEMENT DU TABLEAU INDICATEUR AU CENTRE SPORTIF.

CONSIDÉRANT que le Centre sportif accueillera deux compétitions lors des Jeux du Québec du 4 au 11 mars 2023;

CONSIDÉRANT la désuétude du tableau indicateur actuel qui date de plus de 25 ans;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la finale des Jeux du Québec Rivière-du-Loup 2022, le comité organisateur s'engage à remplacer le tableau indicateur du Centre sportif par un tableau de hockey modèle 4707-ETN-RL-W de 18 pieds par 4 pieds à affichage au DEL et à subventionner une partie des coûts de 27 753,89 \$ incluant les taxes, soit un montant de 17 500 \$ laissant un solde de 7 633,26 \$ incluant les taxes à payer par la Ville;

CONSIDÉRANT que ce tableau indicateur offrira un meilleur affichage et répondra aux besoins des utilisateurs pour plusieurs années;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 6 février 2023 d'Électrizon inc. pour le démantèlement et l'installation du nouveau tableau indicateur ainsi que son raccordement électrique au montant de 5 904,62 \$ incluant les taxes, lesquels coûts sont assumés par la Ville;

CONSIDÉRANT la volonté de la Caisse Desjardins du Centre-Est-du-Kamouraska d'établir une entente de partenariat de commandite avec la Ville pour l'installation d'un logo permanent sur le tableau indicateur du Centre sportif et de contribuer au projet pour un montant de 6 500 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement :

- d'autoriser le remplacement du tableau indicateur du Centre sportif par celui fourni par le comité organisateur des Jeux du Québec 2022 et de payer la somme de 7 633,26 \$ au comité organisateur représentant la participation financière de la Ville;
- d'autoriser le paiement à Électrizon inc. d'un montant de 5 904,62 \$ incluant les taxes pour le démantèlement et l'installation du nouveau tableau indicateur, le tout conformément à la soumission datée du 6 février 2023;
- de ratifier l'entente de partenariat intervenue avec la Caisse Desjardins du Centre-Est-du-Kamouraska pour l'installation d'un logo permanent sur le nouveau tableau indicateur du Centre sportif, laquelle entente prévoit le versement d'une somme de 6 500 \$ à la Ville afin de soutenir le projet;
- de pourvoir au paiement de la dépense totale nette du projet, soit un montant de 6 524,97 \$, à même un emprunt au fonds de roulement de la Ville, lequel emprunt sera remboursable sur une période de deux ans.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-03-90

OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN VÉRIFICATION EXTERNE POUR RÉALISER L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2022, 2023 ET 2024 AINSI QUE DIVERS AUTRES MANDATS.

CONSIDÉRANT la fin en 2022 du contrat existant avec la firme Mallette pour la vérification des états financiers de la Ville;

CONSIDÉRANT l'article 108 de la Loi sur les cités et villes qui prévoit l'obligation pour les municipalités de nommer un vérificateur externe pour au moins trois et au plus cinq exercices financiers;

CONSIDÉRANT l'estimation du coût du contrat pour la vérification des états financiers 2022, 2023 et 2024 réalisée par Monsieur Jean Langelier, directeur général en date du 6 février 2023;

CONSIDÉRANT le choix de l'appel d'offres sur invitation avec système de pondération et d'évaluation des offres comme mode d'attribution du contrat pour la vérification des états financiers 2022, 2023 et 2024, tel qu'il appert du formulaire d'analyse complété par le directeur général en date du 6 février 2023;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation lancé en février 2023 pour le contrat de services professionnels en vérification externe auprès de deux entreprises;

CONSIDÉRANT qu'à la date limite de réception des soumissions, une seule offre a été déposée, tel qu'il appert du compte rendu de l'ouverture des soumissions daté du 21 février 2023;

CONSIDÉRANT l'analyse de la conformité de la soumission reçue effectuée par Me Louise St-Pierre, greffière en date du 21 février 2023 et l'évaluation qualitative de l'offre soumise par un comité de sélection en date du 27 février 2023 recommandant d'accorder le contrat à la firme Mallette, S.E.N.C.R.L. au montant de 137 630,82 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle, lequel prévoit notamment les règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes ainsi que les principes devant guider l'octroi des contrats comportant une dépense inférieure à 25 000 \$ (autres que des services professionnels);

CONSIDÉRANT la décision du conseil de retrancher le volet 3 de la demande de services professionnels et d'accorder un contrat de gré à gré;

CONSIDÉRANT l'offre de prix soumise par Mallette, S.E.N.C.R.L. en date du 1^{er} mars 2023 pour les volets 1 et 2 de la demande de services professionnels pour les exercices financiers 2022, 2023 et 2024 au montant de 120 767,12 \$ incluant la taxe nette;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d'octroyer le contrat de services professionnels en vérification externe à Mallette, S.E.N.C.R.L. au montant total de 120 767,12 \$ incluant la taxe nette pour réaliser l'audit des états financiers 2022, 2023 et 2024 ainsi que divers autres mandats, le tout conformément aux conditions prévues au devis de services professionnels en vérification externe, abstraction faite du volet 3 de la demande de services professionnels.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-03-91

MODIFICATION DU MANDAT À L'UMQ POUR L'ÉVALUATION DU MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-09-367 de ce conseil octroyant à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) un mandat pour l'évaluation du maintien de l'équité salariale au montant de 5 900 \$ incluant les taxes, lequel mandat ne comprenait toutefois pas l'évaluation des emplois et les fichiers de calcul;

CONSIDÉRANT l'offre de service révisée de l'UMQ datée du 16 février 2023 afin d'y inclure l'évaluation des postes et les calculs nécessaires pour réaliser la démarche d'évaluation du maintien de l'équité salariale;

CONSIDÉRANT que les coûts supplémentaires engendrés par cet ajout au mandat initial sont estimés à 2 529,45 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'autoriser le paiement de coûts supplémentaires à l'UMQ pour un montant estimé de 2 529,45 \$ incluant les taxes, relatifs à l'évaluation des postes et à la production des calculs associés, portant le coût total du mandat à 8 429,45 \$ incluant les taxes, le tout conformément à l'offre de service datée du 16 février 2023.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-03-92

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE VENTE DES TERRAINS DOMICILIAIRES DE LA RUE MARIE-ANNE-FOURNIER.

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal a procédé à la réalisation d'un nouveau développement domiciliaire comprenant 17 terrains;

CONSIDÉRANT qu'à titre de propriétaire et de promoteur, la Ville de Saint-Pascal a procédé au lotissement des terrains à vocation résidentielle et souhaite réaliser la vente de ces terrains;

CONSIDÉRANT qu'il importe d'établir clairement les modalités et processus de vente desdits terrains et de prévoir certaines garanties pour que les conditions liées à l'acquisition d'un terrain soient respectées;

CONSIDÉRANT le projet de politique de vente des terrains domiciliaires de la rue Marie-Anne Fournier soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal ratifie et adopte la politique de vente des terrains domiciliaires de la rue Marie-Anne-Fournier telle que présentée.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-03-93

DÉTERMINATION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS DE LA RUE MARIE-ANNE-FOURNIER ET DE LA DATE DE MISE EN VENTE.

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal a procédé à la réalisation d'un nouveau développement résidentiel comprenant 17 terrains le long de la rue Marie-Anne-Fournier;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-03-92 de ce jour procédant à l'adoption de la Politique de vente des terrains domiciliaires de la rue Marie-Anne-Fournier, laquelle prévoit que le prix des terrains ainsi que le moment du début de la mise en vente sont fixés par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les terrains seront mis en vente après la diffusion d'un avis de mise en disponibilité sur le site Web de la Ville et dans un journal local à la date déterminée par le conseil;

CONSIDÉRANT la proposition de prix de vente des terrains soumise aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement que le conseil municipal :

- établisse le prix de vente des terrains de la rue Marie-Anne-Fournier tel que proposé au document joint à la présente résolution et fixe le moment du début de la mise en vente au 15 mars 2023;
- autorise l'inspecteur en bâtiment, Monsieur Cédric Lajoie, la greffière, Me Louise St-Pierre ainsi que le directeur général, Monsieur Jean Langelier, à signer, pour et au nom de la Ville, toute promesse d'achat liée à la vente des terrains de la rue Marie-Anne-Fournier;
- autorise la mairesse, Madame Solange Morneau et en son absence le maire suppléant ou la mairesse suppléante ainsi que la greffière, Me Louise St-Pierre et en son absence, l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville, lesdits contrats de vente des terrains de la rue Marie-Anne-Fournier.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-03-94

DÉMISSION DE MONSIEUR BRUCE D'ANJOU À TITRE DE POMPIER VOLONTAIRE.

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 9 février 2023 de Monsieur Bruce D'Anjou faisant état de sa démission à titre de pompier volontaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'accepter la démission de Monsieur Bruce D'Anjou à titre de pompier volontaire en date du 9 février 2023 et de le remercier pour les services accomplis au sein du Service intermunicipal de sécurité incendie de la Ville de Saint-Pascal.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-03-95

VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU COMITÉ SAINT-PASCAL, VILLE EN SANTÉ POUR L'ANNÉE 2023.

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière adressée à la Ville par le comité Saint-Pascal, Ville en santé le 1^{er} décembre 2022;

CONSIDÉRANT les sommes prévues à l'intérieur des prévisions budgétaires 2023 adoptées par la Ville;

CONSIDÉRANT le souhait du conseil municipal de simplifier les transactions comptables à ce poste tout en suivant l'évolution des dépenses effectuées par le comité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'autoriser le versement d'une somme de 7 500 \$ au comité Saint-Pascal, Ville en santé de la façon suivante : un premier versement au montant de 4 500 \$ (60 %) payable au plus tard le 30 avril 2023 et le second au montant de 3 000 \$ (40 %) payable au plus tard le 30 septembre 2023.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-03-96

REJET DE LA PROPOSITION DE REDÉCOUPAGE DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES FÉDÉRALES DANS L'EST-DU-QUÉBEC.

CONSIDÉRANT que, le 29 juillet 2022, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec a présenté une première proposition de redécoupage;

CONSIDÉRANT que cette proposition ferait passer l'Est-du-Québec de quatre à trois circonscriptions électorales, en supprimant celle d'Avignon–La Mitis–Matane–Matapédia et en la répartissant dans les circonscriptions limitrophes;

CONSIDÉRANT que, le 1^{er} février 2023, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec réitérait cette proposition de redécoupage à la suite de consultations publiques pourtant largement défavorables à cette option;

CONSIDÉRANT que cette proposition de redécoupage est inadmissible pour la Ville de Saint-Pascal, puisqu'elle diminuerait la représentation d'une région rurale, peu peuplée, et la représentation effective de sa population, tel que démontré dans les nombreux mémoires déposés par les élu.e.s du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie à la Commission;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal :

- s'oppose au redécoupage proposé;
- demande le maintien intégral des circonscriptions électorales fédérales actuelles dans l'Est-du-Québec;
- transmette la présente résolution au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre des communes.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-03-97

RÉSOLUTION D'APPUI EN REGARD DES ASSURANCES DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX.

CONSIDÉRANT que le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

CONSIDÉRANT les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

CONSIDÉRANT que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

CONSIDÉRANT l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

CONSIDÉRANT que les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

CONSIDÉRANT que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement :

- de demander au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;
- de demander à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution;
- de transmettre la présente résolution au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités et à la MRC du Kamouraska, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec APMAQ, à Action Patrimoine, au Bureau d'assurance du Canada et au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ).

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-03-98

MANDAT À BOUCHARD SERVICE-CONSEIL S.E.N.C. POUR L'ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS EN VUE DU REMPLACEMENT ET DE LA RÉPARATION DE TROTTOIRS AINSI QUE DE LA CONSTRUCTION DE DALLES DE BÉTON.

CONSIDÉRANT l'état de dégradation des trottoirs du boulevard Hébert à l'ouest de la voie ferrée, de l'avenue Martin et de la rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT également que des dalles de béton doivent être construites au terrain de baseball de l'école Mgr-Boucher;

CONSIDÉRANT que des plans et devis sont nécessaires afin de réaliser ces travaux;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Bouchard Service-conseil S.E.N.C. datée du 24 janvier 2023 afin de réaliser les plans et devis pour le remplacement et la réparation des trottoirs ainsi que la construction de dalles de béton pour un montant de 3 673,45 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT que la dépense pour le remplacement et la réparation des trottoirs est prévue dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023;

CONSIDÉRANT que la dépense pour la construction des dalles de béton est prévue au Programme triennal d'immobilisations pour 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement :

- de mandater la firme Bouchard Service-conseil S.E.N.C. pour réaliser les plans et devis pour le remplacement et la réparation de trottoirs ainsi que pour la construction de dalles de béton pour un montant de 3 673,45 \$ incluant les taxes, le tout selon l'offre de service datée du 24 janvier 2023;
- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution de la façon suivante :
 - 80 % du coût des honoraires professionnels, soit un montant de 2 938,76 \$ incluant les taxes, à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 pour le remplacement et la réparation des trottoirs;
 - 20 % du coût des honoraires professionnels, soit un montant de 734,69 \$ incluant les taxes, à même les dépenses en immobilisations prévues pour ces travaux en 2023.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-03-99

MANDAT À BOUCHARD SERVICE-CONSEIL S.E.N.C. POUR L'ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DE VANNES ET DE CONDUITES D'AÉRATION AUX ÉTANGS 1 ET 2.

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer certaines vannes et conduites d'aération aux étangs 1 et 2;

CONSIDÉRANT que des plans et devis sont nécessaires afin de réaliser ces travaux;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Bouchard Service-conseil S.E.N.C. datée du 24 janvier 2023 afin de réaliser les plans et devis pour le remplacement de vannes et de conduites d'aération aux étangs 1 et 2 pour un montant de 8 191,97 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT que cette dépense est prévue dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement :

- de mandater la firme Bouchard Service-conseil S.E.N.C. pour réaliser les plans et devis pour le remplacement de vannes et de conduites d'aération aux étangs 1 et 2 pour un montant de 8 191,97 \$ incluant les taxes, le tout selon l'offre de service datée du 24 janvier 2023;
- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-03-100

MANDAT À BOUCHARD SERVICE-CONSEIL S.E.N.C. POUR RÉALISER LA MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES.

CONSIDÉRANT que le dernier plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées a été adopté en 2016, lequel plan couvrait la période de 2016 à 2020;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à une mise à jour de ce plan;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Bouchard Service-conseil S.E.N.C. datée du 24 janvier 2023 pour procéder à la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées pour un montant de 24 759,88 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT que cette dépense est prévue dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement :

- de mandater la firme Bouchard Service-conseil S.E.N.C. pour la mise à jour du plan d'intervention relatif au renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées au montant de 24 759,88 \$ incluant les taxes, le tout selon l'offre de service datée du 24 janvier 2023;
- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-03-101

MANDAT À BOUCHARD SERVICE-CONSEIL S.E.N.C. POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR LA COLLECTE DES EAUX USÉES D'UNE PARTIE DE LA ROUTE 230 OUEST ET DES RUES ALPHONSE ET MAURICE.

CONSIDÉRANT qu'une partie de la route 230 Ouest ainsi que les rues Alphonse et Maurice ne disposent pas de réseaux pour la collecte des eaux usées;

CONSIDÉRANT les problématiques rencontrées à l'égard de la gestion des eaux usées dans ce secteur;

CONSIDÉRANT qu'une étude préliminaire doit être réalisée avant de planifier des travaux de collecte des eaux usées;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Bouchard Service-conseil S.E.N.C. datée du 24 janvier 2023 afin de réaliser une étude préliminaire pour la collecte des eaux usées d'une partie de la route 230 Ouest et des rues Alphonse et Maurice pour un montant de 19 114,60 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT que cette dépense est prévue dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement :

- de mandater la firme Bouchard Service-conseil S.E.N.C. pour réaliser une étude préliminaire pour la collecte des eaux usées d'une partie de la route 230 Ouest et des rues Alphonse et Maurice au montant de 8 191,97 \$ incluant les taxes, le tout selon l'offre de service datée du 24 janvier 2023;
- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-03-102

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AUX SERRES DE LA RIVE INC. DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX EXPLOITANTS D'ENTREPRISES DU SECTEUR PRIVÉ DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL.

CONSIDÉRANT la Politique d'aide aux exploitants d'entreprises du secteur privé de la Ville de Saint-Pascal dont l'objectif est de mettre en place une aide aux exploitants d'entreprises du secteur privé afin de favoriser le développement économique de la Ville par le maintien et la création de nouveaux emplois sur son territoire, l'augmentation de la richesse foncière, la densification du périmètre urbain et en comblant les locaux vacants;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par Madame Caroline Morin de l'entreprise Les Serres de la Rive inc. dans le cadre du volet 1 de cette politique;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse datée du 1^{er} mars 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'autoriser le versement d'une aide financière totale de 7 000 \$ à l'entreprise Les Serres de la Rive inc., le tout conformément aux modalités établies à la Politique d'aide aux exploitants d'entreprises du secteur privé de la Ville de Saint-Pascal et conditionnellement au dépôt d'un document démontrant que l'entreprise dispose des fonds suffisants pour compléter le financement du projet.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-03-103

EMBAUCHE DE MADAME BRIGITTE DESCHÊNES À TITRE DE PRÉPOSÉE AU SERVICE À LA CLIENTÈLE AU BUREAU DE LA SAAQ.

CONSIDÉRANT le fort achalandage observé au bureau de la Société de l'assurance automobile du Québec depuis la mise en place du nouveau système SAAQ Clic;

CONSIDÉRANT la nécessité de disposer d'un ou d'une préposée pour l'accueil de la clientèle et la prise de rendez-vous afin de soutenir les préposés aux permis et à l'immatriculation;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Madame Brigitte Deschênes à occuper ce poste, cette dernière ayant déjà occupé le poste de préposée à l'accueil lors de la pandémie;

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 1^{er} mars 2023 du directeur général de procéder à l'embauche de Madame Brigitte Deschênes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'embaucher, à compter du 1^{er} mars 2023, Madame Brigitte Deschênes à titre de préposée au service à la clientèle au bureau de la Société de l'assurance automobile du Québec et ce, pour une période indéterminée, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur et à l'échelon 1 de l'échelle salariale de préposé au service à la clientèle.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-03-104

DÉMISSION DE MADAME MARIE-ÈVE GINGRAS À TITRE DE PRÉPOSÉE AUX PERMIS ET À L'IMMATRICULATION.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-11-455 de ce conseil procédant à l'embauche de Madame Marie-Ève Gingras à titre de préposée aux permis et à l'immatriculation;

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 1^{er} mars 2023 de Madame Marie-Ève Gingras faisant état de sa démission à titre de préposée aux permis et à l'immatriculation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'accepter la démission de Madame Marie-Ève Gingras à titre de préposée aux permis et à l'immatriculation en date du 1^{er} mars 2023.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-03-105 PÉRIODE DE QUESTIONS.

- Monsieur Daniel Rivard demande si les prix des terrains vacants dans la nouvelle rue Marie-Anne-Fournier seront indexés pour les années futures.
- Monsieur Daniel Rivard demande que des démarches soient effectuées auprès du propriétaire du 516, avenue Patry concernant l'égouttement des eaux du toit sur le trottoir.

2023-03-106 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 21 h 01.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière